

« Pour agir, il faut savoir »

JUSTICE En déposant un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, un Lot-et-Garonnais s'attaque à un grand tabou de la République : la réserve parlementaire

RECUEILLI PAR
THOMAS MANKOWSKI
t.mankowski@sudouest.fr

Hervé Lebreton, 40 ans, président de l'Association pour une démocratie directe, s'est lancé dans ce qui ressemble à une véritable croisade pour la transparence. Ce père de famille, n'appartenant à aucun parti politique, cherche à lever le brouillard entourant l'un des sujets les plus opaques de la République : la réserve parlementaire, soit une ligne de crédits alloués aux parlementaires, qu'ils utilisent à discrétion (lire ci-contre).

Aux ministères, à l'Assemblée, à l'Élysée... Depuis le début de l'année, ce professeur de maths au collège de Castelmoron-sur-Lot a envoyé des dizaines de courriers afin de savoir quel montant avait été accordé à quel député⁽¹⁾. Au mieux, il a obtenu des réponses insatisfaisantes. Plus souvent le silence. Aussi passe-t-il à la vitesse supérieure : au nom de l'association, il vient de déposer au tribunal administratif de Toulouse un recours à l'encontre du ministre de l'Intérieur « pour excès de pouvoir ». Il explique le pourquoi de son combat.

« **Sud Ouest** ». D'après vous, ces subventions ne correspondent en rien à l'esprit de la Constitution...
Hervé Lebreton. Bien sûr que non. Un des articles affirme que tout citoyen a le droit de savoir comment est utilisé l'argent du contribuable. Là, on est face à quelque chose qui ne

entre en rien dans le cadre d'une démocratie irréprochable et d'une République exemplaire : on ne connaît rien du mode d'attribution, on ne sait pas qui a obtenu quelle subvention et à quel titre... Dans six mois, on va nous demander de voter. Comment savoir pour qui voter alors qu'on ne dispose pas de toutes les pièces pour juger nos élus ?

Ces subventions sont distribuées sur décision du ministre de l'Intérieur⁽¹⁾ mais sont réparties par les commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée nationale. Jérôme Cahuzac, en tant que président de la deuxième, dispose des moyens de vous éclairer. L'a-t-il fait ?

Il fait l'autruche et j'avoue ne pas comprendre. Peut-être a-t-il peur du citoyen. Peut-être a-t-il peur que l'on sache comment est utilisé l'argent du contribuable... Chaque fois que j'ai envoyé un courrier ou que je me suis rendu à sa permanence, je suis resté sans réponse. La seule fois où j'ai eu l'opportunité d'être face à lui, il m'a littéralement dit que la réserve parlementaire n'existait pas. Il me prend pour un imbécile mais peu importe, il y a bien plus grave... Après quoi, il a ajouté que c'était public et que je n'avais qu'à lire l'état B annexé au projet de loi de finances. Je suis allé voir. Et c'est du foutage de gueule. Il n'y a rien. J'ai trouvé 240 pages avec dedans seulement 4 pages relatives à cette question. Mais rien n'est détaillé. Quand je vois, dans un

article de presse, que les Léopards d'Aquitaine ont profité d'une subvention exceptionnelle de 40 000 euros, j'ai envie de savoir quel est le parlementaire qui a porté ce dossier. Si l'argent public sert à épurer les comptes des associations sportives, pourquoi pas. Mais je veux le savoir. Car ce qui est donné à l'un ne peut profiter à un autre.

Qu'est-ce que vous cherchez véritablement ? À mettre le doigt sur un défaut de transparence ?

Savoir si un élu pratique ou pas le clientélisme, ce n'est pas le but de l'association. Son but c'est de faire respecter des droits fondamentaux. Une fois qu'on sait qui a obtenu quoi et pour qui, chacun se fera sa propre opinion sur son député.

Ce combat peut coûter cher à l'association. Vous avez songé à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de votre député ?

Je note la portée humoristique de votre question mais non, l'association se refuse à toucher quelque subvention que ce soit. Certains me disent que je m'engage dans un combat où je ne devrais pas mettre les pieds. Ce à quoi je réponds qu'on ne peut pas vivre à genoux. Plutôt que d'être résigné, chacun d'entre nous peut agir. Mais pour agir, il faut savoir.

(1) Le détail se trouve sur le site de l'association : www.pour-une-democratie-directe.fr



Depuis des mois, le président de l'Association pour une démocratie directe tente d'obtenir des réponses. En vain. PH. T.M.A.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Officiellement, on parle de « subventions exceptionnelles accordées au titre des crédits répartis par la commission des finances du Sénat ou de l'Assemblée nationale » mais on résume plus volontiers cette manne d'argent public sous la notion – galvaudée pour certains élus – de « réserve parlementaire ».

Estimée selon Hervé Lebreton à 140 millions d'euros (100 M € pour l'Assemblée, 40 M € pour le Sénat), elle est utilisée par les députés et sénateurs pour financer des projets locaux de leur choix (rénovation d'un édifice public, construction d'une

école, etc.) ou aider une association.

Si l'usage qui en est fait est contrôlé par la Cour des comptes, elle fait l'objet de récurrentes critiques liées à son opacité : à moins qu'un parlementaire joue le jeu de la transparence et dise de son propre chef combien il a obtenu et pour quel projet, il est particulièrement difficile de savoir qui obtient quoi. Certains dénoncent l'iniquité de sa répartition (il semble que les sommes allouées varient fortement d'un élu à l'autre), d'autres l'existence d'un système favorisant le clientélisme... En somme : un véritable réservoir à polémiques.